



**GOVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



Communiqué de presse  
8 octobre 2021

## **NUMÉRIQUE ÉDUCATIF : LE PREMIER MINISTRE DRESSE LE BILAN DES ENSEIGNEMENTS DE LA CRISE ET PRÉSENTE DES MESURES DE SOUTIEN À L'INNOVATION**

À l'occasion d'un déplacement à Poitiers, le Premier ministre Jean Castex, en présence de Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, de Frédérique Vidal, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, et de Guillaume Boudy, secrétaire général pour l'investissement, a dressé le bilan des enseignements de la crise dans ce domaine et a été à la rencontre de l'écosystème éducatif engagé dans la transition numérique de l'enseignement. A cette occasion, le Premier ministre a annoncé les résultats des dispositifs de soutien à l'innovation dans le numérique éducatif et a lancé une nouvelle mission.

### **LA CRISE SANITAIRE A ACCÉLÉRÉ LES REFLEXIONS MENÉES POUR LA TRANSITION NUMÉRIQUE DE L'ENSEIGNEMENT DE L'ÉCOLE À L'UNIVERSITÉ**

Au printemps 2020, la crise sanitaire a nécessité, du jour au lendemain, un basculement inédit des enseignements. La continuité pédagogique a été rendue possible par le numérique et par la capacité d'adaptation, et même la créativité, de tous les enseignants avec ces outils. Comme dans tous les domaines, cet épisode a accéléré des mouvements en cours. Cela est vrai aussi pour l'école et l'université.

Si les enjeux de continuité pédagogique pendant cette crise ont montré l'engagement sans faille des enseignants, ils ont aussi révélé des retards ou des lacunes entraînant le recours à des solutions d'urgence – parfois problématiques en termes de souveraineté et de respect des données personnelles, la situation a aussi révélé les capacités d'adaptation dans l'enseignement scolaire et supérieur français et accéléré la transformation numérique en cours : remédier aux fractures numériques, géographiques ou sociales, qu'il a mises en lumière ; mieux former les enseignants à l'usage des outils et des ressources qui existent et leur permettent de bonifier encore leurs pratiques pédagogiques ; mieux former les élèves et les étudiants à tous ces usages pour qu'ils s'en saisissent pleinement pour construire leurs parcours de réussite scolaire, universitaire et professionnelle ; accompagner les parents les moins familiers du numérique, pour qu'eux-mêmes puissent mieux accompagner leurs enfants.

## LE NUMÉRIQUE ÉDUCATIF : DES DISPOSITIFS DÉJÀ CONCRETS

Ces constats mettent en avant la nécessaire **transformation de l'enseignement par et au numérique**, qui doit permettre de répondre à deux impératifs majeurs : **favoriser la mise en place d'un écosystème d'éducation numérique cohérent et performant, et renforcer les aptitudes et compétences des enseignants pour accompagner cette transformation.**

Face à ces transformations, le Gouvernement présente aujourd'hui **3 actions concrètes.**

### 1. Territoires Numériques Educatifs : dix nouveaux départements rejoignent le dispositif

En septembre 2020, le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports lançait aux côtés de Guillaume Boudy, secrétaire général pour l'investissement deux démonstrateurs **Territoires Numériques Educatifs (TNE)** dans les départements de l'Aisne et Val-d'Oise.

Le dispositif bénéficie d'un financement de **172 millions d'euros** dans le cadre du PIA 4 et mobilise 3 opérateurs nationaux : la Caisse des Dépôts pour le financement, le Réseau Canopé pour les ressources numériques éducatives et le GIP Trousse à projets en charge de l'accompagnement des parents. Il fait également l'objet d'un marché inédit lancé par le Réseau Canopé pour acquérir un bouquet de ressources labellisées qui sera mis à la disposition des TNE sur la plateforme de ressources et de formation, CanotechTNE.

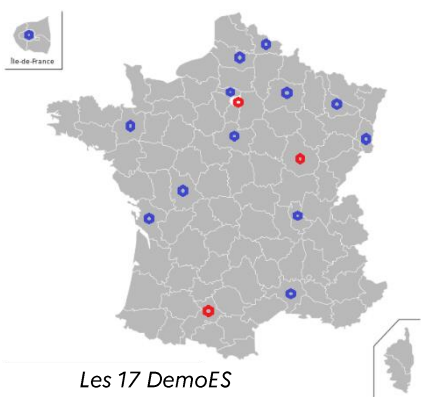
**Depuis la rentrée 2021, sont venus s'ajouter 10 autres départements (Bouches-du-Rhône, Cher, Corse du Sud, Doubs, Finistère, Guadeloupe, Hérault, Isère, Vienne, Vosges)** qui représentent un bassin de 1,3 M d'élèves et dont le conventionnement interviendra d'ici décembre avec une démarche de cofinancement et donc de co-construction avec les collectivités.

Les TNE proposent un modèle d'accélération du numérique dans l'enseignement scolaire par le traitement conjoint de l'équipement, de la formation, des ressources numériques éducatives et de l'accompagnement à l'e-parentalité.

### 2. Démonstrateurs numériques dans l'enseignement supérieur (DemoES) : 17 projets d'écoles et d'universités retenus

Comme pour les TNE, il s'agit d'expérimenter **concrètement dans un ensemble d'établissements représentatifs de la diversité de l'enseignement supérieur français**, toutes les dimensions de la transformation numérique et son impact sur :

- la stratégie d'établissement ;
- la transformation des cursus ;
- l'équipement ;
- la formation des enseignants et des étudiants ;
- le renforcement des équipes d'appui et d'accompagnement des enseignants ;
- la mise à disposition de ressources pédagogiques, de plateformes et d'outils ;
- la politique de vie étudiante, l'amélioration des usages, de la réussite des étudiants et du bien-être des étudiants et des enseignants).



Les 17 DemoES  
(en rouge les projets en  
réseau national, selon la  
localisation de  
l'établissement porteur)

**Au terme d'un appel à manifestations d'intérêt** lancé par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation et par le secrétariat général pour l'investissement et **doté de 100 M€, 17 projets d'établissements ou de réseaux d'établissements ont été identifiés** comme démonstrateurs prêts à mettre en place et à déployer une stratégie de transformation numérique dans l'ensemble de leurs formations, y compris dans celles où sont formés les enseignants du scolaire. Cela représente 400 000 étudiants d'établissements de métropole et des territoires ultra-marins, et autant de modèles possibles d'accélération d'une transformation numérique globale pour des établissements moins avancés. Ces démonstrateurs permettront à l'État et aux autres établissements de bénéficier du retour sur

expérience des établissements et de s'inspirer des pratiques, en vue de la généralisation à l'échelle nationale de la transformation numérique de l'enseignement supérieur. A titre d'exemple, le projet JENII porté par l'École nationale supérieure des arts et métiers propose une offre de formation spécifique pour l'industrie du futur fondée sur la technologie des jumeaux numériques immersifs et collaboratifs de systèmes industriels réels. Le projet Smart CODE de l'Université de la Rochelle propose de créer des parcours de formation ouverts en multi-modalité en reposant sur un nouveau mode d'organisation numérique, pédagogique et administrative permettant à tout étudiant de se construire un parcours de formation à la demande.

### Les 17 Démonstrateurs dans l'enseignement supérieur retenus

AIR (Université Rennes 1)	7,75 M€	PLEIADE (Université de Lorraine)	5,25 M€
APRES (Université de Picardie-Jules-Verne)	6,25 M€	DEMETERES (Université de Reims)	6,5 M€
DEMO UHA (Université de Haute-Alsace)	6 M€	HERCULE (AgroSup Dijon pour le réseau AGREENIUM)	7 M€
DEMOES@CY (CYU-Université de Cergy)	6,5 M€	INSA 2025 (INSA Toulouse pour le réseau des INSA)	4,5 M€
INCLUDE (Lyon 1)	7 M€	PEIA (Université Polytechnique des Hauts de France)	5 M€
JENII (ENSAM)	9,5 M€	SMART CODE (Université de la Rochelle)	5 M€
ONEPSL (PSL-Paris Sciences Lettres)	7,25 M€	DEM'UP (Université de Poitiers)	5,75 M€
PRO3 (Université d'Orléans)	6,25 M€	UNANIMES (Université de Nîmes)	2,5 M€
XMEN (Centre universitaire de Mayotte)	2 M€		

### 3. Un programme d'équipements prioritaires et de recherche « Enseignement et numérique » de 77 millions d'euros

Pour soutenir l'émergence de nouveaux concepts et solutions numériques, les expérimenter à différentes échelles et mesurer leur impact et celui de solutions d'ores et déjà existantes, **un programme d'équipements prioritaires et de recherche (PEPR) de 77 millions d'euros**, articulé au PPR (Programmes prioritaires de recherche) Éducation financé dans le cadre du PIA3, est lancé et confié au **CNRS, à Aix Marseille Université et à l'INRIA**.

Il s'agit avec ce programme de répondre à deux défis complémentaires :

- Évaluer, partager et comprendre les effets des technologies de l'information et de la communication sur les pratiques des acteurs de l'éducation (enseignants, apprenants, formateurs) dans un contexte de science ouverte ;
- Concevoir des solutions numériques innovantes et interdisciplinaires avec les entreprises de la *EdTech* et les communautés du logiciel libre pour développer de nouveaux environnements de formation et de travail numériques.

Le PEPR est organisé autour de **3 axes** :

- « **Infrastructures** » : cet axe vise à développer une infrastructure numérique souveraine : CANDYCE, pour le déploiement de plateformes et de services adaptés aux besoins du scolaire et du supérieur et permettant de respecter la confidentialité des données.
- « **Données** » : ce volet permettra la mise en œuvre de l'EQUIPEX + Innovation, Données et Expérimentations en Éducation (IDEE), porté par Paris Sciences & Lettres (PSL), et du Data Hub Éducation. L'objectif : faire de la France un leader dans la recherche expérimentale en éducation et faciliter le recours à l'expérimentation à grande échelle pour le nombre le plus élevé possible de chercheurs en sciences pour l'éducation. Il s'agit notamment de permettre des expérimentations en vraie grandeur portant sur de nouvelles méthodes pédagogiques ou sur de nouveaux outils et donner lieu à des évaluations rigoureuses.
- « **Accélération** » : cet axe favorisera les passages à l'échelle, la recherche exploratoire et des programmes thématiques d'accélération *via* des appels à manifestations d'intérêt, des appels à projets ou des programmes thématiques permettant de soutenir les programmes de recherche les plus avancés.

## **LE NUMÉRIQUE ÉDUCATIF : ALLER PLUS LOIN**

**Une mission visant à identifier les actions à engager, pour que les innovations déjà mises en place puissent donner des fruits dès l'année à venir est lancée. Elle sera conduite par trois experts du sujet** : Esther Mac Namara (magistrate de la Cour des comptes, vice-présidente d'*OpenClassrooms*, déléguée spéciale de Cap digital à l'inclusion numérique, à la formation et à l'éducation), Sophie Pène (professeure à l'Université de Paris, ancienne vice-présidente du Conseil national du numérique) et Philippe Christmann (inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche).

### **Contact presse :**

#### **Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports**

01 55 55 33 10

[presse@education.gouv.fr](mailto:presse@education.gouv.fr)

#### **Ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance**

*Cabinet du Secrétaire d'État chargée de la Transition numérique et des communications électroniques*

01 53 18 43 10

[presse@numerique.gouv.fr](mailto:presse@numerique.gouv.fr)

#### **Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation**

**Communiqué de presse | 8 octobre 2021**

INVESTISSEMENTS D'AVENIR : DES ACTIONS CONCLUANTES POUR LE NUMÉRIQUE ÉDUCATIF

01 55 55 82 00

[presse-mesri@recherche.gouv.fr](mailto:presse-mesri@recherche.gouv.fr)

**Secrétariat général pour l'investissement**

[presse.sgpi@pm.gouv.fr](mailto:presse.sgpi@pm.gouv.fr) - 01 42 75 64 58

**A propos du Programme d'investissements d'avenir (PIA)**

Engagé depuis 10 ans et piloté par le Secrétariat général pour l'investissement auprès du Premier ministre, le PIA finance des projets innovants, contribuant à la transformation du pays, à une croissance durable et à la création des emplois de demain. De l'émergence d'une idée jusqu'à la diffusion d'un produit ou service nouveau, le PIA soutient tout le cycle de vie de l'innovation, entre secteurs publics et privés, aux côtés de partenaires économiques, académiques, territoriaux et européens. Ces investissements reposent sur une doctrine exigeante, des procédures sélectives ouvertes, et des principes de cofinancement ou de retours sur investissement pour l'Etat. Le quatrième PIA (PIA4) est doté de 20 Md€ d'engagements sur la période 2021-2025, dont 11 Md€ contribueront à soutenir des projets innovants dans le cadre du plan France Relance. Le PIA continuera d'accompagner dans la durée l'innovation, sous toutes ses formes, pour que notre pays renforce ses positions dans des secteurs d'avenir, au service de la compétitivité, de la transition écologique, et de l'indépendance de notre économie et de nos organisations.

Plus d'informations sur: [@SGPI\\_avenir](http://www.gouvernement.fr/secretariat-general-pour-l-investissement-sgpi)